

Jour de séance 49

le vendredi 7 juin 2013

10 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 54, 69, 67 et 45 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 46, 66 et 59.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 54, Loi sur le bronzage artificiel.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, Loi sur le bronzage artificiel, est en conséquence lu une deuxième fois et, conformément au paragraphe 42.1(4), il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent des soins de santé, comité que désigne l'hon. M. Flemming, parrain du projet de loi.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 69, Loi sur les emprunts de 2013, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 69 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 69, Loi sur les emprunts de 2013, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2011-2012	(6 juin 2013) ;
Rapport final modifié de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation	(6 juin 2013).